L'ABEILLE.

IMPRIMEE ET PUBLIEE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 21 JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 juin.

Le nombre d'enterrements, hier, aux deux cimetières catholiques, a été le même que celui de la veille, c'est-à-dire 24.

Au cimetière protestant, mercredi, seulement 8.

Nous sommes encore aujourd'hui sans nouvelles d'Europe. Les feuilles du nord, arrivées hier, n'offrent rien d'intéressant.

Un article communiqué, signé " Un créole de l'état de Yucatan, " qui a paru dans le Courrier d'hier, réfute un paragraphe publié dans la partie anglaise de l'*Abeille* au sujet du choléra-morbus qui aurait éclaté à Mérida. Comme l'écrivain de cet article semble croire que ce rapport " a été forgé pour les intérêts particuliers de quelques négociants, " nous croyons devoir traduire ici le paragraphe sur lequel est fondé la nouvelle qui a été donnée en anglais. Le voici tel qu'il se trouve dans le *Mensagero Federal* de Vera-Cruz, du 29 mai, à l'article intitulé: *Comision de la junta de sanidad encargada del cholera-morbo en Mérida de Yucatan.*

" Des faits qu'on nous a communiqués, il résulte qu'à la fermeta presbytère Suarez, le 6 mai, depuis une heure du matin jusqu'à l'aurore, douze individus sont tombés malades avec les mêmes symptômes consistant en douleurs de ventre, évacuations fréquentes, avec de forts vomissements, des sueurs, le froid aux extrémités, et d'autres symptômes moins importants; toutefois personne ne mourut; tous se rétablirent assez promptement par l'administration de médicamens simples."

Après avoir commenté sur ces faits, la commission, sans décider, par un excès de prudence et de discrétion, si la maladie qui a éclaté est véritablement le choléra, recommande au gouverneur de s'assurer avec exactitude si les faits rapportés sont de nature à faire soupçonner l'existence, dans le pays, d'une maladie aussi terrible.

Notre intention n'a pas été de jeter l'alarme, et nous serions fâchés que notre paragraphe en anglais en eût produit aucunement, tant parmi les personnes qui ont des relations d'affaires, que parmi celles qui ont des parents ou amis à Mérida. D'ailleurs, les nouvelles de cette ville reçues par le correspondant du Courrier étant plus récentes que celles contenues dans le journal de Véra-Cruz, il est plus que probable que la maladie n'a pas eu de suites.

Parmi les réformes dont s'occupe le congrès mexicain, les journaux du pays disent qu'il n'oubliera pas les postes. Il y a en effet de nombreuses réformes à faire dans cette partie, surtout en ce qui touche le transport des journaux. La population du Mexique, ainsi que l'observe la *Gaceta* de Tampico, est destinée, par la nature de ses institutions libres, à lire beaucoup; et peut-être le jour n'est-il pas éloigné où l'on comptera dans ce pays, comme aux Etats-Unis, 800 à 1,000 journaux; et d'après les frais de poste énormes qui existent aujourd'hui, chaque éditeur, pour ne pas perdre, serait réduit à ne pas échanger sa feuille avec les autres. Les journalistes devraient recevoir francs de port, comme parmi nous, les feuilles qu'ils échangent entre eux; et pour faciliter davantage l'extension de cette littérature de notre siècle qui est si important et si utile, il faudrait réduire considérablement le droit prélevé sur chaque feuille remise par la poste aux particuliers. La même diminution devrait être faite sur les frais de transport des ouvrages périodiques, littéraires et scientifiques.

Nous insérons sans commentaire la communication suivante, mais aussi sans pouvoir nous rendre garants d'aucun des faits qui y sont allégués; car nous n'en n'avons d'autre preuve que la bonne foi et la véracité de notre correspondant.

*A Monsieur l'éditeur de l'*ABEILLE.

Monsieur,

Vous vous êtes déclaré le défenseur et le protecteur des droits du public; ce titre est le plus flatteur et le plus honorable que vous puissiez ambitionner, et le public vous récompense par l'estime et l'empressement qu'il manifeste à lire et à soutenir votre feuille. A qui mieux qu'à vous et à votre gazette impartiale peut s'adresser une critique ou observation qui peut être utile au public?

C'est de l'institution des banques, M. l'éditeur, que je veux parler; on arrache très-facilement à la législature la création de ces associations; trois ont été créées dans la dernière session: le prétexte est le bien du commerce et du public. Si ces institutions étaient fidelles à leurs promesses, si elles remplissaient leur objet, elles seraient utiles, car les citoyens auraient la facilité de faire mieux leurs affaires, leur crédit serait plus étendu en raison de l'augmentation des fonds des nouvelles banques. Les particuliers devraient trouver une plus grande facilité à entreprendre des affaires, comptant d'être plus facilement soutenus et favorisés par la multiplication des banques créés, dit-on, pour cet objet. Mais si, au lieu de cela, un citoyen solvable, propriétaire et connu pour n'avoir jamais de sa vie manqué à sa signature ni à ses engagemens, met à l'escompte un billet endossé par un des plus riches négocians et de la plus haute réputation sur la place et dans les banques, et qu'on lui refuse l'escompte d'une somme de quatre ou cinq cents piastres, peut-on dire que les banques favorisent et aident les citoyens? qu'elles augmentent les fonds et le cours de l'argent? Non, M. l'éditeur, il faut dire tout le contraire; il faut dire que loin d'être favorables au public elles le trompent et qu'elles manquent même le but de leur institution et le commerce qu'elles se proposent, qui est l'escompte des billets solvables. Et pourquoi, s'étant annoncées et établies pour banques d'escompte, et tenant leurs coffres pleins d'argent, se refusent-elles à escompter les bons billets et manquent-elles à leurs promesses avec le public? Je ne pourrais donner la raison d'une conduite si irrégulière; mais j'ai entendu quelques particuliers qui, pour résoudre ce problème obscur, assurent que quelques employés des banques qui jouissent de grands crédits, ou qui ont de grands capitaux, font difficulté d'escompter à un demi pour cent aux banques pour obliger les courtiers de la place, avec qui ils sont d'accord, à escompter les billets rejetés à un ou plus pour cent, avec les capitaux mêmes des employés qui les ont rejetés. Si cela est, les banques ne sont qu'un monopole et le public est bien grossièrement et bien hypocritement trompé. Cependant je ne crois pas à une pareille prévarication dans des hommes pleins d'honneur et de délicatesse, comme le sont les employés dans ces institutions, mais les faits que je publie sont certains, puisque c'est moi-même (qui n'ai jamais manqué à ma signature), avec un endossement des plus solides, des plus accrédités sur la place et dans les banques, qui viens d'éprouver le rejet de mon billet par l'une de ces banques, soi-disant la plus libérale.

UN ANCIEN CITOYEN.

Nous extrayons du *Nouvelliste* de la Fourche l'article suivant sur l'heureuse apparence de la récolte de cette année: cette perspective est une compensation après le triste spectacle des ravages exercés par la funeste épidémie dont nous avons été victimes.

THIBODEAUXVILLE, 14 juin.

Perspective de la récolte prochaine.

Nous pensons que la saison jusqu'ici a été fort propice pour les produits les plus considérables de cet état, le coton et la canne à sucre. Nous avons dernièrement visité plusieurs habitations situées dans notre paroisse et dans celles qui l'avoisinent; et, d'après nos propres observations et les données que nous avons reçues de personnes plus expertes que nous dans la culture, nous avons toute raison de croire que, depuis l'année 1829, la récolte n'a jamais promis un résultat plus avantageux aux planteurs.

Des habitans, dont l'expérience pour la culture de la canne ne peut être mise en doute, nous ont assuré que cette plante était plus avancée actuellement, qu'elle ne l'était l'année dernière à la fin de juillet; la fabrication du sucre pourra donc commencer plutôt, et l'on aura d'autant moins à craindre les premières gelées. Le seul nuage qui vienne obscurcir l'espoir des planteurs, est la crainte que l'épidémie qui exerce encore ses ravages parmi nous, ne leur enlève un si grand nombre de bras, qu'il leur soit impossible d'exploiter la riche moisson qui leur est permis d'espérer. *(Nouvelliste.)*

EXTERIEUR.

CANADA.

MONTREAL, 23 mai.

Les papiers d'Halifax du 7 courant se plaignent de la continuation du froid, et attribuent aux grandes quantités de glaces passées sur la côte orientale.

Le commerce avait repris son activité à Halifax, et un grand nombre de vaisseaux étaient déjà en mer.

Il a été convoqué une assemblée publique à Miramicha, le 11 du mois, pour s'opposer à l'augmentation du taux des licences pour couper du bois de construction sur les terres de la couronne.—*Gaz. de Québec.*

FRANCE.

HAVRE, 19 avril.

Le malheur arrivé aux excès de la presse est moins ... [illegible]

... dans les préjugés de ... qu'ils élèvent contre les libertés ... tout ... des lois ne se fait sentir nulle part. Cet effraie ... impuissante alimenta ... de la foule; et ... s'en faut qu'on regrette ... la révolution de juillet a affranchi la presse. Tous les souvenirs déplorables qu'a pu laisser la censure semblent s'affaiblir en présence du scandale qui trop souvent frappe nos yeux le mutisme de l'état ... se trouve, en quelque sorte, réhabilité par les factieuses vociférations dont la presse devient parfois l'organe. Ainsi s'éteindrait cet esprit de liberté qui est la base de nos institutions actuelles, s'il dépendait de quelques journaux d'influer jusque là sur les destinées publiques.

Les alarmes excitées par ces violences isolées trouvent heureusement une réponse dans toutes les manifestations de l'opinion générale. Cette factieuse impétuosité qui semblait devoir tout détruire, ne paraient même pas rien ébranler. La république, sans cesse présente sous la plume de certains écrivains, ne peut paraître nulle part. Toutes ses diatribes, tous ces libelles quotidiens s'en vont dans le même tomber pêle-mêle dans un oubli profond sans avoir laissé de traces. Tandis que la presse représente l'opinion du pays comme effervescente et préoccupée de bouleversemens nouveaux, tout, autour de nous, atteste le calme, la sécurité du présent et la foi dans l'avenir. Il ne faut donc pas s'exagérer les dangers de ces déclamations que le bon sens public réduit à leur juste valeur; il ne faut pas perdre de vue le puissant contre-poids que ces utopies, que ces doctrines anarchiques trouvent dans tous les intérêts protégés par la royauté actuelle, et qui, à leur tour, leur servent d'appui.

On ne doit point se dissimuler non plus qu'en acceptant la liberté de la presse, un gouvernement souscrit d'avance à l'impossibilité de tout système impopulaire. A chaque pas, elle lui opposerait des obstacles sans nombre que la force tenterait imprudemment de surmonter; mais c'est en cela que la liberté de la presse est la plus sûre garantie de stabilité pour les gouvernemens. Elle ne leur permet pas de creuser l'abîme où tôt ou tard ils finiraient par s'engloutir. Lors donc qu'elle oppose au pouvoir de sérieuses entraves, et que sa marche en paraît sur le point d'être arrêtée, concluez-en qu'il y a quelque principe de faiblesse dans le système qui ne peut exister plus long-temps à cette épreuve. L'impossibilité où il est de durer plus long-temps, la presse ne l'a point créée, elle n'a fait que la constater, ou tout au plus la hâter de quelques mois peut-être.

Et pour appliquer ces réflexions à notre situation présente, l'espèce d'embarras qui se fait sentir dans la marche des affaires publiques, au lieu de démontrer la toute puissance de la presse, ne révélait-il pas plutôt dans le pays le besoin d'améliorations plus rapides, l'impatience qui résulte d'un mouvement de progression trop insensible et trop lent? C'est dans le système politique que la presse a généralement placé les promesses de juillet. En les plaçant dans les perfectionnemens matériels, le gouvernement se rapprocherait davantage, nous le croyons, des vœux du pays; mais, sous quelque point de vue qu'on envisage les résultats obtenus depuis deux ans, tout en admettant la nécessité d'une marche réservée et prudente dans des questions aussi graves, on ne peut que remarquer une insuffisance de progrès qui ressemble trop à l'immobilité. Que le gouvernement se livre avec une confiance plus active à l'accomplissement de la grande tâche que lui a léguée la nation, et ses actes répondrons assez pour lui aux clameurs passionnées de la presse. Sa popularité sans cesse attaquée, je l'avoue, mais sans cesse rajeunie par les améliorations qu'il peut donner au pays, lui servira d'égide, et, comme un bouclier magique, renvarra à ses injustes agresseurs les traits dirigés contre lui.

(L'Estafette du Hâvre—journal ministériel.)

HAVRE, 19 avril.

Aujourd'hui que l'émeute n'est plus qu'un souvenir, et que la raison publique a imposé aux factions le frein de la légalité, le combat entre l'ordre et l'anarchie, entre la cupidité rapace et la propriété, n'est pas terminé; seulement, les armes sont changées: les déclamations frénétiques, le sophisme captieux continuent ce que la violence brutale avait imprudemment commencé. On voit des écrivains se constituer les avocats de la classe prolétaire et s'évertuer à diviser la nation en deux camps irréconciliables, où ceux qui ne possèdent rien se trouveraient, le sabre au poing, en présence de ceux qui possèdent quelque chose. On pourrait demander à ces tribuns sans mission ce qu'ils espèrent des passions anti-sociales qu'ils essaient de déchaîner.

Partout où les questions de propriété se sont trouvées mêlées aussi directement aux débats politiques, le droit, la justice, tous les principes conservateurs de la société humaine ont été d'un côté: et, de l'autre, toutes les passions cupides, tous les élémens d'anarchie, tous les principes de discorde et de dissolution sociale. Une révolution réclamée au nom des lois violées, au nom des droits nationaux méconnus et envahis, peut, lorsqu'elle éclate, donner naissance à un ordre de choses où les lois aient plus d'empire et où la liberté soit plus vigoureuse. Là, il ne s'agit que de modifier les formes du gouvernement, et, pour cela, l'état social n'a pas besoin d'être violemment arraché de ses bases.

Mais qu'attendre d'une révolution préparée par la fermentation des passions les plus immorales et les plus subversives de tout ordre social? Qu'en attendre, sinon un affreux débordement où disparaîtraient tous les droits acquis, toutes les existences qu'un peu d'envie pourrait entourer; sinon le triomphe momentané d'un brigandage effréné! Après quoi la société tout entière, fatiguée de la tourmente, se jeterait dans les bras du premier dictateur assez puissant pour la soumettre à un joug de fer, pour lui assurer ce morne repos, ce sommeil de mort dont le despotisme s'environne, mais où, du moins, il suffit d'obéir pour n'avoir pas à trembler.

Telle est la perspective qu'ouvrirait devant nous la victoire des doctrines dirigées aujourd'hui contre nos institutions. Il faut peut-être s'applaudir de leur iniquité sincère: la société n'en est que mieux avertie des fléaux qu'on s'efforce de lui préparer, et, dieu merci, l'issue du combat n'est pas incertaine. Voulez-vous avoir la mesure des forces insurrectionnelles qui peuvent menacer l'ordre établi; examinez les efforts qu'on fait, depuis quelque temps, pour amener leur irruption au centre même des pouvoirs légaux en leur frayant une voie par l'élection. Que veulent dire ces déclamations contre le monopole politique? que signifient ces réclamations quotidiennes contre l'exclusion des prolétaires dans le choix des représentans du pays? Ce sont autant d'aveux de l'impuissance révolutionnaire à renverser violemment ce qui existe, et de la nécessité pour les factions de participer au pouvoir légal pour réussir à le détruire.

Sont-ce pourtant les classes laborieuses au nom desquelles s'élèvent tant d'anarchiques clameurs, qui demandent une part dans la puissance législative comme un complément de salaire, et qui se séparent de la propriété comme d'une odieuse usurpation? Est-ce bien elles qu'on a trouvées dans les émeutes et dans les insurrections où l'on prétendait défendre leur cause? Eh! mon Dieu non! C'est dans les ateliers, c'est dans le travail, c'est dans la prospérité de la propriété elle-même que se trouve la leur, et elles le savent bien, et tandis qu'on leur prête les vœux les plus incendiaires, elles peuvent observer l'augmentation de leur bien-être à mesure que l'ordre et la paix publique s'établissent davantage autour d'elles. Aussi, n'est-ce pas elles qui, plusieurs fois, ont dispersé l'émeute naissante au moment où elle cherchait à se recruter dans les faubourgs de Paris? N'est-ce pas elles qui, pour donner un démenti plus formel à ses vociférations, l'ont même poursuivie de leur colère?

Ce qu'il leur faut, c'est l'augmentation de leur prospérité matérielle; c'est même par là que doit se préparer leur admission aux droits de cité. Les factions, en renversant cette progression, en voulant conduire les classes indigentes par les droits politiques à la prospérité matérielle, n'ignorent pas que, si on adoptait ce système, les prolétaires seraient trompés dans leur attente, et n'useraient de leur position nouvelle que pour réaliser par un bouleversement ce que l'ordre légal leur aurait vainement promis. Mais il suffit que cette arrière-pensée soit aussi évidente pour qu'elle soit sans danger; et plus elle se révèle dans la polémique anti-parlementaire que nous nous appliquons à repousser, plus la sécurité générale nous semble devoir s'établir sur l'unanime réprobation que de pareilles doctrines excitent de toutes parts. *(L'Estafette du Hâvre.)*

—La corvette la *Mésange*, à bord de laquelle se trouvait M. Olivier, chargé par l'amiral Roussin de porter à Méhémet Ali les propositions de paix, est de retour à Constantinople depuis le 23 mars, apportant la réponse négative du pacha. Amedschi-Effendi, qui avait accompagné Halil-Pacha à Alexandrie, se trouvait à bord de la corvette; il fut reçu par le sultan immédiatement après son arrivée, et resta avec lui jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Le 24, dans la matinée, tous les ministres de la Porte Ottomane se réunirent, et le divan était encore assemblé à cinq heures, au moment du départ du courrier.

L'objet de la délibération était de décider si la Porte, après l'offre faite par l'amiral Roussin, devait se considérer comme liée envers Méhémet Ali par les conditions acceptées par le plénipotentiaire Halil-Pacha, envoyé par elle à Alexandrie, avec la mission spéciale de traiter de la paix. Toute la difficulté vient en effet de ce que ces conditions se sont trouvées être plus favorables au pacha d'Egypte que celles que l'amiral Roussin avait, dans l'intervalle, proposées et fait accepter par le sultan, et il est tout naturel que Méhémet préfère s'en tenir à un arrangement auquel il ne manquait plus que la sanction de Mahmoud, et que ce dernier hésite à donner depuis qu'il a pu espérer des conditions plus avantageuses. Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'espérer que, par des concessions mutuelles, les deux parties parviendront, pour peu que l'influence française soit mise en œuvre dans cet esprit, à s'entendre avant peu.

Ces nouvelles, arrivées par voie extraordinaire, se trouvent confirmées à la fois par l'*Observateur Autrichien* et la *Gazette d'Augsbourg*, quoique cette dernière y ajoute d'autres détails sur les préparatifs d'attaque du Pacha d'Egypte, qui aurait besoin pour être présentés comme authentiques, d'être appuyés par des rapports plus positifs que tous ceux reçus directement d'Alexandrie par la voie de Trieste, jusqu'à la date du 20 mars.

Nous remarquons dans les réflexions sur la conduite de l'amiral Roussin, dont ce dernier journal fait suivre ... des faits ci-dessus, la phrase suivante: "Les diplomates français ont encore trop de prédilection pour la vieille école de ...; ils ne pouvent s'habituer à des ... plus ... qui, à la vérité, ne sont pas aussi ... mais qui paraissent moins ... " ... rapproche cette opinion et la pensée ... exprimée par les ... anglais, des ... déclamations de notre opposition, sur ce qu'elle appelle la pusillanimité de notre gouvernement, ... de bonne foi. (*Id.*)

LYON, ... avril.

Jeudi, dans la soirée, un assassinat a été commis dans la commune des Charpennes ... de l'exécuteur des hautes-œuvres, sur la personne de sa maîtresse. Cette femme est morte de ses blessures. Le coupable est entre les mains de la justice, et M. le procureur du roi du tribunal de Vienne instruit contre lui.

—Le 13 de ce mois, on a fait à Bordeaux l'essai d'un chemin de fer à engrainure, destiné à conduire les marchandises des débarcadères de la place Royale aux magasins couverts qu'on vient d'établir devant cette place. En moins d'une *seconde*, des barriques ont été poussées par un seul homme sous l'un de ces pavillons; la réussite a été complète. Une nouvelle expérience a dû être répétée le 14.

—On annonce de Bayonne un funeste événement: le 11, les alcides donnaient dans cette ville une représentation de leurs exercices; mais au moment où, suspendu par une corde, l'un d'eux se balance, et faut de se lancer sur le parterre, la corde se casse, et l'infortuné, jeté violemment sur les banquettes de la salle, y resta sans connaissance, et le corps presque brisé. Aucun des spéculateurs n'a été atteint; on ne dit pas si les blessures de l'alcide sont mortelles.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 16 avril.

Il y a long-temps que je ne vous avais écrit, mais les affaires politiques étaient tellement loin de nous, que, n'ayant aucun fait important à vous consigner dans une lettre, je préférais m'en abstenir. Cependant, depuis quelques jours, la chambre des représentans semble sortir de sa léthargie, et je puis vous assurer qu'un changement de ministère est aujourd'hui infaillible. Quelle que soit d'ailleurs la résolution du sénat dans le projet qui lui a été soumis, nos ministres auraient pu, peut-être aller encore quelques tours en donnant des espérances à la chambre; mais la mésintelligence qui a éclaté parmi nos gouvernans ces puis trois ou quatre jours, a fait voir au roi, jusqu'à l'évidence, combien il était urgent de faire quelques changemens. Le seul ministre qui restera en place sera, dit-on, le général Evain. Tous les autres, et notamment M. Goblet, seront remplacés. Cependant, rien n'est négligé par notre ministre des affaires étrangères pour rester en place, et dans toutes les entrevues qu'il a avec le roi, il cherche à lui faire voir que, dans l'état où se trouvent les négociations, il est d'une grande utilité qu'il conserve le portefeuille. Un obstacle insurmontable pour M. Goblet, ce sont les différends qu'il a eus dernièrement avec MM. de Latour-Maubourg et Adair; lorsqu'à la chambre des représentans il a dit que les frais des deux expéditions devaient être supportés par la France et l'Angleterre.

Vous vous rappelez sans doute que lors de cette discussion, sir Robert-Adair avait fortement insisté pour que M. Goblet désavoua en pleine chambre le fait qu'il avait avancé, et que le ministre n'en fit rien. Depuis lors, une assez grande froideur a régné entre le diplomate et le ministre, et malgré les sollicitations de M. Goblet, il n'en perdra pas moins sa place. On parle pour son successeur de M. Meulenaëre, et on assure que le nouveau ministère sera entièrement catholique. On parle depuis quelques jours d'un mouvement qui serait projeté par le prince d'Orange. Des ordres convenables ont été expédiés dans toute la ligne de nos avant-postes.

Une partie de la famille royale de France est attendue très incessamment à Bruxelles. On assure qu'elle sera logée dans le palais du prince d'Orange, que depuis notre glorieuse révolution on n'a pas encore osé habiter.

Un courrier venant de La Haye est arrivé hier à l'ambassade d'Angleterre, et après avoir eu une entrevue avec M. Latour Maubourg, M. Adair l'a expédié pour Londres. On assure que l'ambassadeur de France a expédié aussi une estafette à Lille pour que l'on transmît par le télégraphe les nouvelles à Paris. Le soir il y a un conseil de ministres et le roi a successivement reçu en audience les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre. Rien n'a transpiré sur le contenu des dépêches venues de La Haye, mais elles doivent être d'une haute importance pour avoir motivé tous les mouvemens qu'il y a eu et au palais et chez les ministres.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Olympia, Larken, Havre, Peret.
Navire Ohio, Garvin, Philadelphie, T Toby & co.
Navire Robt. Morris, Dyer, Havre, A. Lanfear.
Brick Belle Isle, Pureel, Liverpool, Gordon, Forstall & co.
Brick Primera de Mahon, Oliver, Havane, W. W. Caldwell.
Brick Jasper, Hill, New-York, capitaine.
Goël Henriette, Anderson, Aransas, capit.
Goël Bien Aparecida, Villafreulla, Matanzas, Esteranell & Courval.

ARRIVES.

Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou-Sarah, avec du coton, tabac et sucre.

COUVERTURES FRANCAISES—450 balles, 3 points, de Granier, reçues et à vendre par
21 juin J. MAGER.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues du Canal et Bourgogne, un SULKEY. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juin—3,3ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No. 6959—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que R. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour,
21 juin—8,2ps. F. BUISSON, dép. gref.

AVIS.

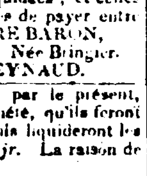

J'ai l'honneur d'informer le public et mes amis, que partant pour l'Europe, j'ai vendu mon établissement à M. Deloche, pharmacien de l'école de Paris. Le mérite distingué de mon successeur déjà avantageusement connu, me dispense de faire son éloge; je me borne à assurer les personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles n'auront qu'à se louer de son zèle et de son exactitude.

J'ai remis à M. Deloche les comptes de l'année courante, qui n'ont pas été réglés, et je l'ai chargé d'en faire les recouvremens.
21 juin—3 A. DALCHE'

$20 DE RECOMPENSE.

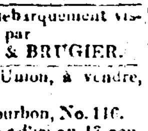

IL a été perdu lundi soir, sur le chemin du Bayou, un CHEVAL alezan foncé, bien connu en ville comme un cheval de course, ayant une cicatrice au front et le bas des pieds le derrière blanc.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera chez le soussigné, rue de la Levée, No. 46.
21 juin—3 GEORGE PERCE.

THEATRE PITTORESQUE & MECANIQUE.
A l'instar de ... M. PIERRE de Paris.
Dans la belle Salle de Bal de M. Meilleure, au coin des rues Orléans et Bourbon.
DIMANCHE, 23 JUIN—(L'OUVERTURE.)

CE genre de spectacle qui a eu de grands succès en Europe ne peut manquer de plaire à Messieurs les habitans de la Nouvelle-Orléans L'affiche de dimanche donnera les détails. Il y aura spectacle les dimanches et jeudis, pour les blancs, et les lundis et samedis, pour les gens de couleur. Prix, siège numéroté $1, parterre, 50 cts, enfans, 25 cts. 20 juin—2

A. LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants:
2 caisses Pruneaux de 50 paubans chaque caisse;
100 paniers Anisette de Bordeaux;
20 petits barils Sirop de Limon;
80 caisses Sucre blanc de la Havane;
50 caisses Liqueur superfine;
30 caisses Eau-de-fleur d'Orange triple;
Jus de citran en barils et en damejeannes;
Amandes en coque et cassées;
Quelques caisses véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Fruit cristalisés de Marseille;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino;
Confitures de la Havane, cristalisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

LE soussigné offre à vendre à un long terme, pour clôre une consignation, deux BARROUCHES de première classe, très-élégantes, avec et sans leurs harnois pour quatre chevaux. En magasin, une variété de voitures, barrouches, phaëtons, cabriolets, &c. Aussi, des roues de voitures et de cabriolets faites par commande, de bons matériaux, du vernis copal, &c.
M. WALTON,
20 juin Nos. 12 et 14, rue de la Douane

Banque des Artisans et Commerçants.

UNE élection d'un notaire pour cette institution aura lieu jeudi, 20 du courant. Les demandes doivent être faites à la direction.
Par ordre du bureau,
19 juin—2 JAS. B. HULLIN, caissier

LE soussigné étant sur le point de partir pour France pour quelque temps, prévient les personnes qui peuvent avoir quelques relations d'affaires avec lui, de se présenter chez lui rue Casacalvo No. 122. Il laisse M. Gaspard Baune chargé de ses affaires pendant son absence.
19 juin—8 ROUCHARD.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Mardi 25 juin 1833, à 5 heures P. M. il sera vendu au ci-devant domicile de feue veuve Merlet, faubourg Marigny, au coin des rues d'Espagne et Casa-Calvo, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
3 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

PORC.—48 barils porc ... pour ... habitations, à vendre par
7 juin DUCROS & MORPHY.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Bureau des Commissaires, 30 mai 1833.

EN vertu de la 17ème. Section de la Charte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane, avis est par le présent donné aux actionnaires de la dite Banque, qu'une élection de quinze directeurs aura lieu le samedi, 29 juin prochain, au bureau des Commissaires, (rue Royale, No. 175) depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et les dits directeurs seront élus par les souscripteurs qui auront souscrit *avant* et *le jour même* que l'élection aura été annoncée, et qui auront été possesseurs des propriétés sur lesquelles ils auront souscrit, au moins six mois avant le passage de la loi.
Par ordre des Commissaires,
30 mai—27 E. BARAU, secrétaire.

UNE personne désirerait trouver de l'emploi dans un magasin d'épiceries ou autre, il fournira les meilleurs ransseignemens sur son compte, si on le désir. S'adresser à P. J. à ce bureau. 18 juin

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
18 mai rue Royale, No. 103.

LA société Estevanell & Courval est dissoute de commun accord. HIPOLITE DE COURVAL,
SILVESTRE DEL ACEBO.

Les affaires de la dite maison de commerce seront continuées par MM. H. de Courval, S. del Acebo et A. Rabasa sous la raison de *Courval, Acebo & Co.*
HIPOLITE DE COURVAL,
SILVESTRE DEL ACEBO,
ANTONIO RABASA.

La nouvelle société se charge de la liquidation des affaires d'Estevanell & Courval et de celles de Jose Estevanell. 18 juin.

ESCLAVES MARRONS.

PARTIS marrons de chez MM. F. Dugué & Co., les esclaves suivants:

Le joli mulâtre Petit-John, de la taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces. On pense qu'il est parti à bord du bateau-à-vapeur Belfast.

Le nègre Mars ou Mark, est parti le 16 juin; de la taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, il a la figure un peu sournoise, mais du reste c'est un nègre de fort bonne mine, il a aussi des prussiennes.

Le nègre Charles John, de la taille de Mars ou Mark, a aussi, bonne mine, est parti le même jour.

Une récompense de $10 pour chaque, sera donnée à quiconque les ramènera aux propriétaires ou les livrera à la geole de la ville ou à celle de la paroisse Jefferson.
18 juin—3.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires,
Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tierçons de 35 gallons;
do. do. do. do. do. de 30 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles, cru superieur;
do. vieux Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles;
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles;
3 caisses de peignes de corne assortis à retaper;
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
17 juin J. B. & F. LABATUT.

AVIS.—Etant sur le point de partir pour France, nous invitons les personnes qui doivent à notre établissement, à solder leurs comptes entre les mains de M. Vallat, chargé de nos recouvrements; nous prévenons en même temps le public que M. L. Ferraud, notaire public de cette ville, est chargé de notre procuration.
17 juin—3 LESPARRE,
V. LESPARRE,

LE soussigné devant s'absenter pour quelques mois, a l'honneur de prévenir le public qu'il laisse sa procuration à son frère, B. O. Vignaud, qui le représentera durant son absence.
17 juin—4 VALSAIN VIGNAUD.

PLOMB SAUMON à vendre par
17 juin J. MAGER.

CAFE DE LA HAVANE.—99 sacs de café, en débarquement de la Goelette Yrymal, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres et Toulouse.

CREME DE TARTRE.—12 barils Crême de de Tartre en poudre et en cristaux, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
17 juin Rues de Chartres & Toulouse.

AVIS—Les soussignés ayant reçu de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, les lettres testamentaires de la succession de feu N. A Baron jr, invitent toutes les personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession, de les présenter à M. Leefe, de la maison de *Baron jr., & co.*, au coin des rues St. Charles et de Commune, pour être liquidées; et celles qui doivent à ladite succession, sont priées de payer entre ses mains. FRANCOISE LAURE BARON,
Née Bringier.
15 juin-7. L. M. REYNAUD.

AVIS—Les soussignés donnent avis par le présent, qu'ils ont, ce jour, formé une société, qu'ils feront les affaires en leurs propres noms, et qu'ils liquideront les affaires de la maison de feu *N. A Baron jr.* La raison de la société sera BARON JR. & CO.
FRANCOISE LAURE BARON.
Née Bringier.
15 juin-7. J. B. LEEFE.

CACAO—40 sacs cacao de Caracas, de vente par
GEORGE WILBOZ,
15 de junio—1 calle Magazine, No. 25.

80 BARILS MELASSE, en debarquement vis-à-vis la rue Toulouse, à vendre par
12 juin BLANC & BRUGIER.

70 ACTIONS de la Banque de l'Union, à vendre, s'adresser à
M. LESPARRE, rue Bourbon, No. 116.
Si les dites actions ne sont point vendues d'ici au 15 courant, elles le seront le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett. 11 juin—3

P. CHIGE a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir directement de France, par le navire Warsaw, du Hâvre, un assortiment de cuirs pour chaussure d'été, des premières manufactures de Paris, tels que Tiges de Bottes en peaux de veau, marroquin, chamois gris et noir; aussi, pour souliers et escarpin de même qualité. Il saisit cette occasion pour renouveller à ses pratiques, qu'il fera toujours ses efforts pour les satisfaires aux mieux de leur désir.
11 juin—8 P. CHIGE.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

TUILES.—15000 Tuiles, en débarquement du navire Salem, du Havre, vis-à-vis la place d'Armes, à vendre, s'adresser à bord, ou à V. ROUMAGE,
11 juin rue Royale, No. 116.

MESSRS. T. P. & R. DOLBEAR sur le point de passer de l'autre côté du Lac, fermeront leur école d'écriture pendant quelque temps. 11 juin.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en déburquement du brick Venus, de Marseille:
100 caisses Liqueurs superfines:
30 " Absinthe de Neuchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Orangers;
35 " Corbeilles Figues.
F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

DEMANDE de Cacao. S'adresser à
A. J. de ATOCHA,
24 mai rue St. Louis, No 55

4 CABLES en fer et 75 caisses ferblanc, en débarquement du navire Natches de Liverpool, et à vendre par
23 mai BENJ. BOOTH et Co.

TRAITES sur New-York, Paris et Charleston, ces dernières de 1 à 60 jours de vues.
24 mai THEOD. NICOLET & CO.

100 barriques SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par
20 mai GRAY, DURRIVE & Co. 38, Nlle. Levée

TRAITES sur Paris, à vendre par
1er juin FR. PERRET, 59, rue Toulouse

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de la goëlette Hesperus, venant de la Havane, 80 caisses sucre blanc de première qualité. F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en debarquement et à vendre par
15 mai LOBRE & ORAIN.

R. M. GAINS, *AVOCAT*, Natchez, Mississipi.
1 juin—1m.

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER,

25 BOUCAUTS SUCRE, en débarquement du ferry, à vendre par
5 juin DUCROS & MORPHY.

AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter.—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 132.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

75 BALLES Toile écrue à ..., du pays, bonne qualité, en débarquement du brick Avis, de Boston, à vendre par
9 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURGH.—Le ... vapeur NEW-BRUNSWICK, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
18 mai rue de la Nlle-Levée, No. 15.

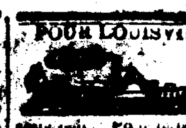

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capit. H. ..., ayant toute sa cargaison allant à bord, partira jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements dans la chambre et sur le pont, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
18 juin rue de la Nlle.-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE.

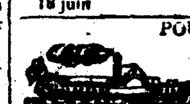

Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur LANCASTER, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour frêt ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
5 juin rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR LOUISVILLE.
Ligne de la malle de l'Ohio et du Mississipi.

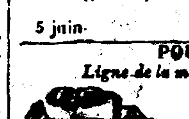

Le bateau-à-vapeur HOMER, capitaine G y, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
3 juin Nouvelle Levée, No. 15

POUR LOUISVILLE.

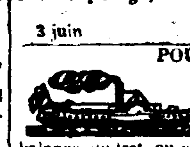

Le bateau-vapeur POWHATTAN, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH,

N. B. Le Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR VERA-CRUZ.
La goëlette TAMPICO, capit. Pablo Daunes, partira positivement dimanche. Les passagers sont priés de venir régler leur passage chez
J. DUFART,
20 juin rue Royale, No. 105.

POUR LIVERPOOL.
Le beau brick anglais MARY, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 juin BENJ. BOOTH & Co.

POUR MARSEILLE.—(*Passage seulement.*)
Le navire doublé et chevillé en cuivre DUBLIN PACKET, capitaine J. R. Buttle, partira le 29 du courant, pour le susdit port. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à
17 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
Le navire neuf et fin voilier NAPIER, cap. Lucas, partira sous peu, pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à
JULES LEBLANC,
17 juin Rue Royale, No. 103.

POUR PORT-AU-PRINCE.
La goëlette fine voilière MARY & FRANCIS, doublée et chevillée en cuivre, capit. Johnson, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira vers le 20 courant. Pour balance du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à COCKAYNE, WATTS & CO,
11 juin—3 rue Bienville, No. 26.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier GRACCHUS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co.
14 juin rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.
La goëlette SANTA-ANNA, ayant une partie de son chargement engagée, partira le 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à
8 juin BLANC & BRUGIER.

POUR LE HAVRE.
Le navire SALEM, capt Destébecho, partira le 20 juin. Pour passage, s'adresser au capitaine, ou à
5 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier PLATO, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR TAMPICO.
La goëlette BONITA, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron ou à J. DUFART,
3 juin rue Royale, N° 100

POUR LE HAVRE.
Le navire OLYMPIA, capitaine Larkin, partira pour le susdit port, vers le 20 du courant, et prendra des Passagers. S'adresser à
1 juin F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

POUR BALTIMORE.
Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, CARROLL, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
31 mai rue Royale, n° 117

POUR LIVERPOOL.
Le navire HERMITAGE, capt. Churchill, a besoin de 150 à 200 balles coton pour compléter son chargement. Pour frêt s'adresser à bord ou à
29 mai BENJ. BOOTH & Co.

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier NEW-ORLEANS, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 mai THEOD. NICOLET & Co.

13 PIPES Huile de Lin, maintenant reçus par le navire New-Jersey, de New-York, à vendre par
18 juin LEVY & WHITING, rue St. Louis, no. 20

300 BALES coton seront prises à fret, pour le Hâvre, à une fraction au-dessous de 7-8, si on s'adresse immédiatement à
18 juin J. MAGER.

LES soussigné ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de melasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un frêt modéré.
TOURNE & BECKWITH,
14 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.
60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *debenture*, à vendre par
14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

HOTEL DU LAC.—Les actionnaires de la Compagnie de l'Hôtel du Lac, sont informés par le présent que la proportion du produit de la vente de cette propriété leur sera payée sur la présentation de leurs certificats d'action au soussigné.
13 juin—4 H. C. CAMMACK.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par
13 juin B. BOOTH & CO.

50,000 CIGARES jaunes de la Havane, de première qualité, à vendre à des prix modérés.
J. DE ATOCHA,
13 juin rue St Louis, No 55

ENTRE à la geole de la paroisse St.-Jacques, un griffe ou mulâtre américain, se disant nommé William, et appartenir à M. Georges Burcke demeurant rue du Canal, No. 53, à la Nouvelle-Orléans, le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.
Paroisse St.-Jacques, le 5 juin, 1833.
11 juin—3 MICHEL SANSON, dép.-shériff.

EN débarquement et à vendre par les soussgnés, 35 barils graines de lin fraiche.
4 mai H. BONNABEL & FRERE.

EN débarquement, 20 barils huile palmachristi, 15 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

ESPARS, CHAUX ET BOIS DE CHARPENTE.
Une quantité d'Espars, grandeurs assorties, une quantité de Planches et Bois de charpente pour entrepreneurs de navires; 2000 barils de Chaux, reçus par la navire Johannes, de Cottenbourg. A vendre par
6 mai I. OGDEN & Co.

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, un nègre nommé TOM, teint jauneâtre, âgé de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds neuf pouces, bien fait, ayant le grand doigt de la main droite estropié; il parle anglais et français, et dit appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1ps JAMES TALBERT, geolier.

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, une mulatresse nommée MARY, âgée d'environ 20 ans, d'une moyenne taille, parlant anglais et français, et disant appartenir à M. Félix Garcie, de la paroisse St. Jean-Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4,1ps JAMES TALBERT, geolier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le mardi, 25 juin courant, à midi, à la Bourse Hewlett, pour cause de départ.
Betsy, négresse âgée de 25 à 29 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de G. Le Gardeur, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 juin.

PAR J. LEVY & WHITING.
IL sera vendu samedi, 22 courant, à midi, au café de la Bourse, l'esclave Marguerite, âgée de 20 ans, ayant été 10 ans dans le pays, parlant français et anglais, bonne cuisinière française, blanchisseuse et domestique, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle est sujette à s'absenter de temps en temps.
Conditions:— mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à final paiement.
L'acte de vente sera passé chez Wm. Boswell, not. public. 21 juin

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu vendredi prochain, 21 du courant, à dix heures du matin, dans la rue Bourbon, entre St.-Louis et Conti, divers meubles de maisons, comme pendules, garnitures de cheminées, lits complets, chaises en crin et en paille, sophas, &c. &c. Conditions à la vente.
19 juin

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi, 5 juillet, à midi, à la Bourse, d'ordre du syndic des créanciers de Jean Bertus, la négresse Marie, âgée d'environ 45 ans.
Conditions: ½ comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. public. 15 juin.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi, 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des syndics des créanciers de Pierre Dugua, débiteur insolvable, les esclaves suivans:
Héloise, négresse âgée d'environ 30 ans, et ses trois enfans, Sauitte, négritte d'environ 10 ans; Désirée, négritte d'environ 7 ans, et Gustave, négrillon d'environ 5 ans.
Les conditions sont: payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acheteur. 29 mai.

PAR J. LEVY & WHITING.
VENTE DE 2 TERRAINS DE VALEUR.
MARDI, le 2 de Juillet prochain, par ordre de la cour de paroisse, sur l'application de A. L. M. Damarin syndic des créanciers de François McManus, débiteur absent, seront vendus à la nouvelle Bourse au coin des rues de Chartres et de St.-Louis, à midi, DEUX TERRAINS de valeur, situés au coin des rues Célestes et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les Nos. 1 et 2, ainsi qu'il le paraît par le plan fait par M. Joseph Pilié arpenteur de la ville daté le 10 avril 1831 et déposé au bureau de M. William Christy notaire. Le Terrain No. 1 a 25 pieds de face sur la rue de la Levée sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Céleste mesure française. Le Terrain No. 2, joignant le premier, a 25 pieds 5 pouces de face sur la rue de la Levée sur 120 pieds de profondeur mesure française. Les dits Terrains seront vendus séparément. Un tiers du prix de chaque, comptant; un tiers payable le 14 de février 1834; et l'autre tiers payable le 14 de février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.
Les actes de vente seront passés en l'étude de M. William Christy notaire public, aux frais des acquéreurs.
31 mai

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre JEAN, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bacas et chez M. Casenave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN,
20 juin—2,2ps. rue Bourgogne, No. 264.

$5 DE RECOMPENSE.

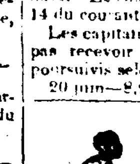

IL s'est absenté de chez le soussigné le 11 du courant, la négresse nommée SINTHY, américaine, parlant le français, elle est âgée d'environ 14 ans, petite taille, elle a une taie à l'œil gauche, une coupure à la lèvre supérieure et une grande marque noire au cou du côté gauche; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue à raie blanche. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au propriétaire ou dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres navires sont priés de ne pas la recevoir à leur bord.
20 juin MARCELIN BONNABEL.

AVIS.—La société existant sous la raison de *Willoz & Malossy*, étant dissoute d'un commun accord, le soussigné reste seul chargé des affaires de la société et continue le même genre de travail comme par le passé. Il prévient le public qu'étant sur le point de s'absenter du pays il laisse son jeune frère Eugène Willoz chargé de sa procuration pour gérer ses affaires en son absence. Il prie les personnes auxquelles il doit de présenter leurs comptes de suite pour être soldées.
15 juin—3 H. WILLOZ.

EN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles Shalls, imprimés;
2 do. indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indienne, 7 do. bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 point;
6 caisses Vin Hermitage supérieur;
50 do. château-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
3 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
1 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
3 caisses Serrures française;
2 boucauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

$10 DE RECOMPENSE.
VOLE dans la soirée du 13 courant, dans la pharmacie des soussignés, une jolie boite à médicamens en acajou, garnie en cuivre contenant 36 flacons cavés bouchées en verre, avec un tiroir contenant mortier, balances et verres. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui fera retrouver la boite ou qui fera connaitre le voleur.
15 juin DUCONGE & PEYCHAUD.

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.
LES actionnaires au fond capital de cette institution sont notifiés que le surplus du montant payé par eux leur sera remis sur demande, à la Banque, rue Royale No. 71. ROBERT GEO. DIXON,
18 juin— secrétaire

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.
AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Eadé, on suppose avoir égaré ces certificats.
WM. HUDSON,
18 juin—6s secrétaire.

136 BARILLETS BEURRE frais, en débarquement du bateau à vapeur Chief-Justice Marshall, à vendre par
18 juin LOBRE & ORAIN.

ON demande dans un magasin de marchandises sèches, un jeune homme qui a une connaissance pratique de la tenue des livres, et ayant une belle main.—S'adresser par écrit, à la poste, boite No. 404.
18 juin—4

LES soussignés reçoivent maintenant par les derniers arrivages de Liverpool, &c. en outre de leur assortiment de MARCHANDISES SECHES, des caisses de Toiles d'Irlande, parmi lesquelles il s'en trouve de superfines; Robes de ..., imprimées; Platilles et Bretagnes fines, propres aux marchés du Mexique; qu'ils offrent à vendre, à des termes raisonnables, à leur magasin rue de la Douane, No. 1...
18 juin—4 VANCE & MILLER.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen.
15 juin—5 B. MARIGNY.

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
18 juin rues Toulouse et Chartres

60,000 DOUVES DE PIPE, à vendre par
18 juin A. QUERTIER & BOUTIN

BEURRE.—32 barillets beurre, reçus par le bateau à vapeur Missourian, et à vendre par
18 juin GRAY, DURRIVE & CO.

MME. GRANET ayant résolu, d'après le vœu qui lui en a été manifesté, de suivre M. Granet au collège Jefferson, a l'honneur de prévenir les parens de ses élèves qu'elle quitte son établissement, et qu'à dater du 1er. juillet prochain il sera confié aux soins de Mme. ve. Vernier.
Mme. Granet offre ses vifs et sincères remerciemens aux personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance.
16 juin

A LOUER.

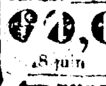

Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à
... No. 118.

CHEVAL ET ... A VENDRE, A BON MARCHE.—Une jolie Barrouche avec un bon cheval ... à l'encan, le dit jour, A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, ...